



Parce que les vacances,
c'est essentiel.



Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

Dossier de presse

www.ancv.com

Décembre 2010

Contacts presse ANCV

Contact ANCV
Joëlle Muzeau
T : 01 34 29 53 53
jmuzeau@ancv.fr

Contacts presse AB3C
Stéphane Barthélémi - Annie Blin
T : 01 53 30 74 00
stephane@ab3c.com



SOMMAIRE

LA MISSION SOCIALE DE L'ANCV : FAVORISER L'ACCES AUX VACANCES POUR TOUS	p. 3
LES PRODUITS DE L'ANCV	p.6
Le Chèque-Vacances : Un vrai coup de pouce pour partir en vacances	p.6
Le Coupon Sport ancv : pour pratiquer le sport de son choix	p.8
LES PROGRAMMES D'ACTION SOCIALE DE L'ANCV POUR AIDER LES PLUS DEMUNIS	p.9
Seniors en Vacances : un objectif de 100 000 départs	p.10
Les Aides aux Projets Vacances / les Aides à la pratique sportive / les Aides d'appui : près de 105 000 bénéficiaires !	p.11
Bourse Solidarité Vacances : Aider les plus modestes à partir	p.13
Les aides aux équipements touristiques à vocation sociale : des aides à la pierre	p.14



La mission sociale de l'ANCV : Favoriser l'accès aux vacances pour tous

L'ANCV aujourd'hui : un modèle unique et solidaire

L'ANCV - Agence Nationale pour les Chèques-Vacances - est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du secrétariat d'Etat au Tourisme. Elle ne reçoit aucune dotation de l'Etat.

Acteur majeur de la politique sociale du tourisme, l'ANCV accomplit une mission unique : **favoriser le départ en vacances pour tous en menant un programme d'actions sociales destiné à réduire les inégalités dans le domaine des loisirs et des vacances, en facilitant le départ en vacances de personnes en difficulté.** L'Agence contribue ainsi au développement de multiples politiques sociales : politique familiale, insertion des jeunes, lutte contre l'exclusion des personnes en situation de handicap ou contre l'isolement des personnes âgées, politique de la Ville.

Pour cela, l'ANCV mobilise et anime un vaste réseau de partenaires, créé des outils et lance des actions en matière de tourisme social. Ainsi, elle intervient selon deux orientations complémentaires qui constituent un modèle unique et solidaire prouvant que développement social et développement économique peuvent s'associer.

- L'ANCV s'appuie ainsi sur la commercialisation de deux produits auprès des salariés du secteur public et privé : **le Chèque-Vacances et le Coupon-Sport ancv,**

- et grâce aux excédents de gestion générés par cette activité, **l'ANCV finance quatre programmes d'action sociale complémentaires :**

- Seniors en Vacances,
- Les Aides aux Projets Vacances, les Aides à la Pratique Sportive
- Bourse Solidarité Vacances
- Les aides aux équipements touristiques à vocation sociale.

Ces programmes s'adressent à quatre publics cibles défavorisés :

- Les familles, notamment monoparentales
- Les jeunes adultes
- Les personnes âgées
- Les personnes en situation de handicap.

Par ses deux activités, l'ANCV s'inscrit pleinement dans deux enjeux nationaux :

- L'aide au pouvoir d'achat pour le budget vacances
- La lutte contre l'exclusion de ceux qui ne partent pas en vacances.

En 2009, l'ANCV a contribué au départ en vacances de près de 130 000 personnes (un chiffre estimé en progression pour 2010 : 170 000). En plus de son action sociale, l'ANCV est devenu un acteur majeur de développement de l'économie locale. Ses programmes qui allongent la durée de la saison et permettent une meilleure utilisation des équipements existants, améliorent aussi notablement l'emploi.

Un peu d'histoire

Dans la lignée des congés payés instaurés en 1936, la France met en œuvre, dans les années cinquante, un ensemble de dispositions facilitant l'accès du plus grand nombre aux vacances et aux loisirs. Inspirées par la réussite de la caisse suisse de voyage Reka, les grandes organisations syndicales, coopératives et de tourisme social lancent l'idée d'un Chèque-Vacances à la française, un titre de paiement spécifique destiné à faciliter le départ en vacances des salariés et de leur famille.

Sous leur impulsion, l'Union Coopérative du Chèque-Vacances voit le jour en 1971, mais connaît une gestation difficile pendant dix ans, le temps de sensibiliser le monde politique et l'opinion à ce projet.

Le 30 mars 1982, le Journal Officiel publie l'Ordonnance portant création du Chèque-Vacances et de l'Agence Nationale des Chèques-Vacances (ANCV). Le Chèque-Vacances repose sur le principe d'une épargne capitalisée par le salarié et bonifiée par les contributions de l'employeur (du Comité d'entreprise ou d'une collectivité) qui prend une partie du coût à sa charge sur la base de critères sociaux.

L'ANCV assure l'émission et le remboursement des Chèques-Vacances dans le cadre de sa mission sociale : favoriser l'accès aux vacances pour tous. A partir de 1988, le Chèque-Vacances va véritablement se développer, des bénéficiaires sont dégagés et commencent à être redistribués.

Son conseil d'administration, composé de 23 membres, reflète la diversité des parties prenantes : **l'Etat** (ministères en charge du tourisme, du budget, des affaires sociales et de la fonction publique), **les organisations syndicales de salariés** ((CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, UNSA) **et d'employeurs** (CGPME, MEDEF, UPA), l'Association des maires de France, des personnalités qualifiées, des représentants du personnel. En septembre 2008, Jean-Jacques Descamps, ancien secrétaire d'Etat au tourisme et ancien parlementaire, maire de Loches, a été élu Président du Conseil d'Administration.

Depuis mai 2007, l'exécutif de l'établissement est assuré par Philippe Kaspi, son directeur général. Il dirige à ce titre les 214 collaborateurs de l'établissement.

L'ANCV en chiffres (janvier 2010)

- **214 collaborateurs**, 6 directions régionales
- **3,3 millions de porteurs de Chèques-Vacances** (7,5 millions de personnes avec leur famille)
- **1,3 milliard d'euros de volume d'émission de Chèques-Vacances** (+ 4.2 %)
- **19 000 clients actifs** (organismes sociaux et entreprises)
- **170.000 professionnels du tourisme et des loisirs** sur l'ensemble du territoire
- **170.000 bénéficiaires des programmes d'action sociale*** et **15 millions d'euros de crédits d'intervention** pour les aides à la personne / à la pierre
- **2.000 partenaires de l'action sociale**, répartis sur l'ensemble du territoire : collectivités territoriales, associations nationales et locales, associations de retraités

* estimation 2010

Les nouveaux enjeux de l'ANCV en 2010

En 2010, l'ANCV se mobilise sur de nouveaux enjeux suite aux réformes annoncées, fin 2009, par Hervé Novelli, alors Secrétaire d'Etat en charge du Tourisme.

➔ L'accès simplifié au Chèque-Vacances pour les petites entreprises

Soucieuse de réduire les inégalités entre les salariés des petites entreprises (8 millions de personnes) et ceux des entreprises ayant un comité d'entreprise, la loi de 2009 rend le Chèque-Vacances accessible à tous.

L'ANCV s'appuie sur un réseau de cinq apporteurs d'affaires avec lesquels des partenariats ont été signés le 23 juin 2010 : AG2R LA MONDIALE ; BNP PARIBAS ; CHEQUE DEJEUNER ; EDENRED France (ACCOR SERVICES FRANCE) ; SODEXO SOLUTIONS DE MOTIVATION et de deux prescripteurs : le CONSEIL SUPERIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES et la FEDERATION NATIONALE DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR. L'objectif est de 500 000 porteurs en deux ans.

➔ Déploiement du Chèque-Vacances dans les ESAT - Etablissement de Services d'Aide par le Travail

Cette action traduit le fort engagement de l'ANCV en direction de personnes fragilisées. 115 000 travailleurs handicapés exerçant dans les 2000 ESAT sont concernés. L'ANCV propose donc aux ESAT la mise en place de Chèques-Vacances afin de financer la base de séjour des travailleurs. Le surcoût lié au handicap est pris en charge conjointement par l'action sociale de l'ANCV et par les groupes de protection sociale membres du CCAH – Comité de Coordination de l'Action en faveur des personnes Handicapées.

➔ Création d'un coffret séjours jeunes

Pour les jeunes de 18/25 ans en situation précaire, un coffret séjours sera cofinancé par l'ANCV et le concours d'entreprises et de collectivités pour permettre l'accès aux vacances des petits budgets.

➔ Création d'un Centre de ressources dédié à la politique sociale du Tourisme

Ce pôle animé par l'ANCV, aura pour vocation de mutualiser et déployer des expertises, valoriser les acteurs du tourisme social et les innovations.

➔ Création d'un fond d'investissement pour le financement des actifs du tourisme social

Ce fonds d'investissement dénommé TSI (Tourisme Social Investissement), interviendra en fonds propres dans des sociétés immobilières, afin de mener des travaux de rénovation des équipements de tourisme associatif et familial.

L'ANCV est pleinement associée à cette démarche.

➔ Développement du programme Seniors en Vacances

Enrichi avec des séjours spécifiques aidants – aidés, Seniors en Vacances étend son offre de séjours sur près de 150 destinations en bord de mer, à la montagne ou à la campagne.

De plus, sur certains sites, le programme offre la possibilité aux grands-parents de partir avec leurs petits-enfants afin de consolider ou retisser des liens.

Enfin, les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie ayant recours à un accompagnant ou aidant familial bénéficieront d'une aide financière de l'ANCV.



Le Chèque-Vacances : Un vrai coup de pouce pour partir en vacances



Créé en 1982, le Chèque-Vacances est un atout majeur de la politique sociale des entreprises et des organismes sociaux. Ce titre nominatif spécifique permet aux salariés de préparer leurs vacances. Cet outil souple et simple est géré par l'ANCV, qui en assure l'émission et le remboursement. Le Chèque-Vacances se présente sous forme de coupures de 10 et 20 €, valables deux ans au-delà de l'année d'émission, permettant de régler tout au long de l'année de nombreuses prestations liées au tourisme et aux loisirs : hébergement, restauration, transports, loisirs sportifs et culturels. Il est aujourd'hui accepté par 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

Le Chèque-Vacances en bref

(Données 2009)

- Création en 1982
- 3,3 millions de bénéficiaires
- Un volume d'émission de 1,3 milliards d'euros en 2009 (+ 4,2%)
- 19 000 clients actifs (comités d'entreprises et assimilés)
- 170 000 points d'accueil

Plus de 3 millions de bénéficiaires

En 2009, près de 1,3 milliard de coupures Chèques-Vacances ont été émises pour 3,3 millions de bénéficiaires, correspondant principalement à trois marchés :

- **Les comités d'entreprise** : On compte en France près de 40 000 entreprises de plus de 50 salariés dont 28 000 disposent d'un comité d'entreprise. 62% de ces comités d'entreprise sont clients de l'ANCV. Un millier de nouveaux comités d'entreprise s'ajoutent chaque année à cette liste.
- **Les entreprises de moins de 50 salariés** : Le Chèque-Vacances leur est accessible depuis la loi du 12 juillet 1999. 30 000 salariés en ont bénéficié en 2009. C'est encore peu au regard d'un marché représentant 2,6 millions d'entreprises employant 8 millions de salariés.

La contribution de l'employeur est au maximum de :

- 80 % du montant des Chèques-Vacances, si pour le salarié la rémunération mensuelle brute moyenne des 3 derniers mois est inférieure au plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS), soit 2885 € brut par mois en 2010.

- 50 %, si cette rémunération mensuelle brute moyenne est supérieure au PMSS.

Ces pourcentages sont majorés de 5% par enfant à charge et de 10% par enfant handicapé, titulaire de la carte d'invalidité ou de la carte « priorité pour personne handicapée », dans la limite de 15%.

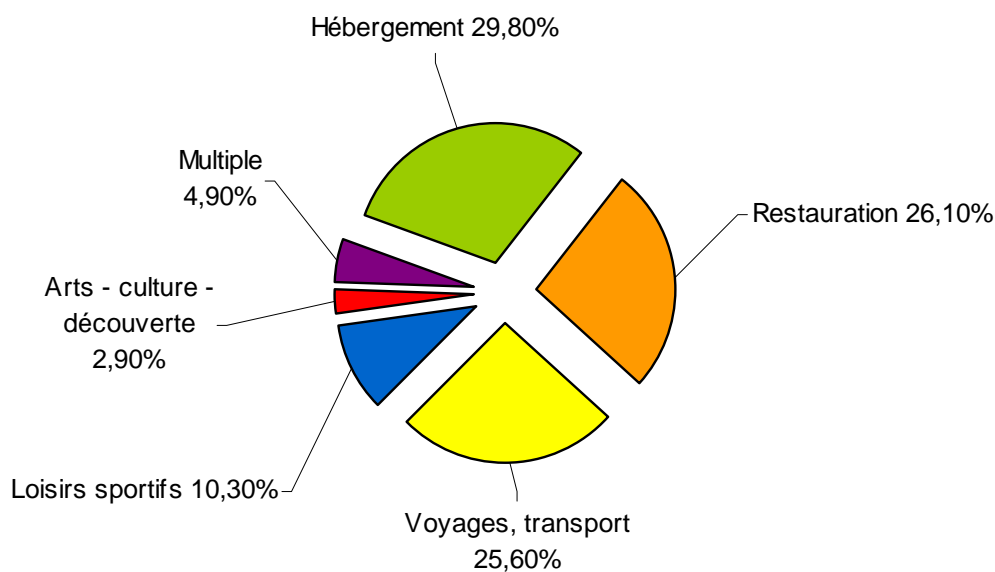
- **Les trois fonctions publiques** : Etat, collectivités territoriales, hôpitaux. Le Chèque-Vacances devrait continuer à se développer notablement auprès des collectivités territoriales (communes, conseils régionaux, conseils généraux).

Le Chèque-Vacances est plébiscité par 92% des comités d'entreprises et salariés (enquête réalisée par TNS Sofres en 2009)

Les raisons de ce succès :

- Le Chèque-Vacances est souple et adaptable : il permet à l'utilisateur de régler des prestations variées allant de l'hébergement aux loisirs culturels. Utilisable toute l'année, il propose des avantages spécifiques en basse saison et assouplit donc les possibilités de départ.
- Il est fiable : il garantit aux prestataires de service le remboursement des prestations qu'ils ont assurées. Il leur permet de mieux travailler en période creuse et d'élargir leur clientèle à d'autres publics.
- Il est accepté dans plus de **170 000 points d'accueil** signalés par un macaron d'accueil « Bienvenue Chèques-Vacances ! ». Tous les secteurs du tourisme et des loisirs sont concernés. L'offre est répertoriée dans un guide en ligne sur le site www.ancv.com. Elle est également consultable à partir d'un téléphone sur le site : www.chèque-vacances.mobi.
 - **agences de voyage et sites de voyages en ligne,**
 - **transports** (locations de voiture, péage des autoroutes, billets de train, d'avion, de bateau),
 - **loisirs** (parcs de loisirs, d'attraction ou de découverte...),
 - **culture** (visites de monuments, châteaux, musées, planétarium, places de spectacle, de cinéma, de théâtre ou de concert, ateliers de peinture, de sculpture..),
 - **restauration** (auberges, restaurants, brasseries, crêperies...)
 - et surtout **hébergement** (hôtels, campings, gîtes, locations, auberges de jeunesse, clubs, villages de vacances).

Utilisation des Chèques-Vacances par secteur





le Coupon Sport ancv : pour pratiquer le sport de son choix



Créé par l'ANCV en 1999 à la demande du ministère de la jeunesse et des sports, le Coupon Sport ancv permet de favoriser l'accès des jeunes issus de familles modestes au sport.

Le Coupon Sport ancv est un titre nominatif **uniquement dédié au sport**. Il se présente sous forme de coupures de 20 €, valables jusqu'au 31 décembre de la 2^e année civile suivant leur émission.

Le Coupon Sport ancv en bref (Données 2009)

- Création en 1999
- Un réseau de **30 000** clubs et associations sportives
- Un volume d'émission de **7,3 millions d'euros** en 2009 (+ 12,3 %)

Diffusé par le biais des comités d'entreprise, associations de personnels et collectivités locales, le Coupon Sport ancv est utilisé par les salariés et leurs familles en toute autonomie, pour régler tout ou partie des adhésions ou cotisations, les licences, les cours, les places dans les rencontres sportives, les stages auprès d'associations et clubs sportifs conventionnés par l'ANCV.

Plus de 30 000 clubs et associations sportives sont conventionnés par l'ANCV sur l'ensemble du territoire.

En 2009, le volume d'émission était de 7,3 millions d'euros, en progression de 12.3%
Selon le même schéma que le Chèque-Vacances, l'Agence utilise les excédents de gestion de cette activité pour financer l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap et des jeunes des quartiers, à travers le déploiement de son programme *Aides à la pratique sportive*.



Les programmes d'action sociale de l'ANCV Pour aider les plus démunis

Aujourd'hui, 1 français sur 3 ne part toujours pas en vacances (*). Sont particulièrement pénalisées les personnes à revenus modestes et les catégories sociales les plus vulnérables : familles nombreuses ou monoparentales, jeunes adultes sans emploi, personnes âgées et personnes handicapées. Or, de nombreuses expériences menées en partenariat avec des organismes sociaux l'ont largement démontré, ce sont bien à ces groupes fragiles que les vacances apportent le plus.

Depuis 27 ans, l'ANCV a engagé une politique partenariale établie sur des objectifs sociaux partagés avec les associations humanitaires, les collectivités territoriales et l'Etat.

L'Agence apporte conseils, expertises et ingénierie à l'ensemble de ses partenaires.

Acteur majeur du tourisme social, elle impulse et implique les acteurs sociaux dans l'utilisation des vacances comme outil d'intervention sociale : la préparation du projet vacances place la personne aidée au cœur de la démarche. Outre les financements importants qu'elle apporte au travers de ses programmes d'action sociale, elle a su mettre ses compétences acquises au travers de l'activité Chèques-Vacances et Coupons Sport ancv, au service du social.

En 2009, l'ANCV a innové dans ses programmes d'action, en introduisant des problématiques sociales nationales : le répit des aidants, l'accès aux vacances des usagers des ESAT, le vieillissement et la dépendance des personnes âgées et handicapées.

Ces évolutions sont le fruit de l'étude BVA sur les non-partants que l'Agence a mené en 2009 et de sa volonté de se positionner comme un acteur reconnu dans le panorama des acteurs du social.

Elle soutient ainsi les politiques sociales en faveur :

- des familles, notamment monoparentales,
- des jeunes adultes,
- des personnes âgées,
- des personnes en situation de handicap ou malades.

Elle développe quatre programmes de vacances et de loisirs :

- Seniors en Vacances,
- Les aides aux projets vacances et à la pratique sportive,
- Bourse Solidarité Vacances,
- Les aides aux équipements touristiques de tourisme à vocation sociale.

- Près de **130 000 bénéficiaires** des aides aux vacances et à la pratique sportive, en progression de **+ 40%**
- Un réseau de **50 partenaires nationaux, 600 collectivités territoriales**
- **Plus de 2000 partenaires relais** sur l'ensemble du territoire
- **15 millions d'euros de dotations sociales en 2009** (aides à la personne ; aides aux équipements)

(Données 2009)

* Enquête réalisée par l'Institut BVA par téléphone les 24-25, 30-31 octobre et 7-8 novembre 2008 auprès d'un échantillon de 2.948 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.



Seniors en Vacances : un objectif de 100 000 départs

Depuis 2007, le programme Seniors en Vacances propose aux retraités des séjours de vacances de 5 ou 8 jours, hors juillet et août, en pension complète avec des activités, au prix de 300 ou 360 € tout compris (hors transport). Soutenu par le secrétariat d'Etat au tourisme, cette offre à vocation sociale vise à lutter de façon préventive contre la solitude et l'isolement des personnes âgées. Les personnes non imposables et leur conjoint peuvent bénéficier d'une aide financière de l'ANCV de 150 ou 180 €, sous certaines conditions.

Ainsi, en 2009, 14 200 personnes ont profité du programme (12 200 en groupes et 2 000 en individuels), une tendance à la hausse qui se confirme pour 2010 avec près de 24 000 bénéficiaires (prévision 2010).

Seniors en Vacances en bref

- Création en 2007
- 24 000 bénéficiaires
- Près de 150 destinations
- 1,7 millions d'euros attribué par l'ANCV

De nouveaux publics sensibilisés depuis 2009

En se tournant directement vers les seniors, l'ANCV a élargit l'**accès du programme à un large public individuel** jusqu'alors invité à s'inscrire via des groupes constitués par les collectivités territoriales et les associations. Dans tous les cas les séjours se déroulent en groupe, pour éviter tout risque d'isolement. En parallèle, l'ANCV développe **des séjours associés à des formations de conseil et de prévention** - pour sensibiliser les seniors aux thèmes de la santé, la nutrition, la mémoire - toutes animées par des organismes agréés.

Les nouveautés 2010

Enrichi avec des séjours spécifiques aidants – aidés, Seniors en Vacances étend son offre de séjours sur près de 150 destinations en bord de mer, à la montagne ou à la campagne.

De plus, sur certains sites, le programme offre la possibilité aux grands-parents de partir avec leurs petits-enfants afin de consolider ou retisser des liens.

Enfin, les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie ayant recours à un accompagnant ou aidant familial bénéficieront d'une aide financière de l'ANCV.

L'objectif à terme est de réaliser 100 000 départs. Un partenariat avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et La Poste devrait y contribuer.

Des séjours en groupes également plébiscités

En 2010, l'ANCV a signé **726 conventions** (contre 585 en 2009) avec des collectivités territoriales, des associations ou clubs de personnes âgées, des caisses de retraite complémentaires, tous porteurs de projets-vacances constituant progressivement un large réseau irriguant toute la France.

Au début de l'année 2010, 87 % des porteurs de projets souhaitait renouveler leur participation au programme Seniors en Vacances.

Seniors en Vacances agit également sur l'économie locale en prolongeant la saison touristique de nombreux établissements au-delà de l'été, favorisant ainsi la croissance et l'emploi. En 2009, le volume d'affaires réalisé par les structures partenaires de Seniors en Vacances, était de près de 5 millions d'euros dont 1,7 million provenant des aides financières de l'ANCV.

<http://seniorsenvacances.ancv.com>



Les Aides aux Projets Vacances / les Aides à la pratique sportive/ les Aides d'appui : près de 105 000 bénéficiaires !

La vocation du dispositif Aides aux Projets Vacances est de permettre aux personnes en situation de fragilité sociale et économique (familles notamment monoparentales, jeunes, adultes isolés et personnes en situation de handicap) de construire leur projet vacances, avec un encadrement social.

Les Aides aux Projets Vacances sont des aides financières versées sous forme de Chèques-Vacances, à des associations partenaires qui placent les projets vacances dans une démarche d'insertion sociale ou d'animation socio-culturelle. L'ANCV peut également soutenir des projets socio-éducatifs en courts-séjours (moins de 4 nuitées) ou des activités de loisirs dans le cadre de projets spécifiquement étudiés.

L'ANCV s'appuie sur un réseau de 50 grandes associations (caritatives, de l'action sociale et médico-sociale, de l'animation socio-culturelle, etc.) parmi lesquelles : AIDES, l'Association des Paralysés de France, ADT Quart Monde, la Croix-Rouge Française, Les Fédérations des Centres Sociaux, la Fondation d'Auteuil, Léo Lagrange, les Petits Frères des Pauvres, la Fédération Handisport, le Secours Catholique, le Secours Populaire, Vacances Ouvertes, l'Association des Paralysés de France, Tourisme et Handicaps... qui organisent et/ou accompagnent des projets vacances directement ou à travers leurs réseaux d'associations locales.

Près de 55 000 personnes ont bénéficié des Aides aux Projets Vacances en 2009, ce qui a représenté une enveloppe de plus de 8 millions d'euros allouée par l'ANCV à ce dispositif (6 millions en 2008).

En 2009, l'ANCV a accentué son action en faveur des personnes en situation de handicap.

« Santé, équilibre et bien-être » figurent parmi les objectifs les plus souvent visés par ces projets qui permettent de resserrer les liens familiaux et sociaux.

6 nouveaux partenaires dans le champ des vacances ont rejoint l'ANCV : la CAF de Douai, la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), l'association de réinsertion sociale Aurore, le Comité national de Coordination de l'Action en faveur des personnes Handicapées (CCAH), l'UNAPEI, France Alzheimer.

Les Aides à la pratique sportive

Les aides à la pratique sportive ont pour objectif de favoriser l'accès pérenne au sport et de contribuer également aux politiques éducatives mises en œuvre par les associations de terrain. L'ANCV intervient selon deux modalités :

- Par le soutien à l'organisation de manifestations et projets sportifs à vocation éducative, sociale et médico-sociale au bénéfice de personnes fragiles ou à revenus modestes.

Les aides en bref

(Données 2009)

- 105 000 bénéficiaires
- 10,5 millions d'euros attribué par l'ANCV
- 50 partenaires nationaux
- 900 associations maillant le territoire

- Le soutien à l'achat de matériel adapté à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

En 2009, **près de 50 000 personnes** (32 900 en 2008) ont pu découvrir et pratiquer des activités sportives grâce aux actions menées par les partenaires de l'ANCV dans le cadre des **aides à la pratique sportive** : l'UCPA, Raid' Aventure, En Passant Par la Montagne (EPPM), la Fédération Française du Sport Adapté, la Fédération Française Handisport.

Les aides d'appui

L'ANCV soutient les dispositifs qui concourent à la politique sociale du tourisme et des loisirs. Depuis 2005, l'Agence soutient l'Association Tourisme et Handicaps qui favorise l'accueil des personnes en situation de handicap dans les installations du tourisme et des loisirs ainsi que l'Agence pour l'Education par le Sport.



Bourse Solidarité Vacances : Aider les plus modestes à partir

Bourse Solidarité Vacances est une offre de séjours, de transport ou de loisirs, proposée à des prix solidaires, par 31 professionnels du tourisme que l'ANCV recueille pour les mettre à disposition d'un réseau d'organismes à vocation sociale (collectivités locales, départements, régions, associations, organismes sociaux...).

Les bénéficiaires sont des familles à revenus modestes, des adultes isolés, des personnes en situation de handicap, ayant besoin d'une aide financière pour pouvoir y accéder, mais par ailleurs suffisamment autonomes pour construire leurs projets vacances et s'intégrer harmonieusement sur les sites de vacances mis à disposition par les partenaires. Ils doivent pouvoir justifier d'un quotient familial CAF ou d'un revenu fiscal de référence inférieur à 800 €.

Parmi les professionnels du tourisme partenaires, Odalys, Pierre et Vacances, ValVVF, Relais Soleil, Renouveau, VVF Vacances... et la SNCF dont la contribution permet aux familles qui bénéficient de séjours de pouvoir réserver des billets de train à des tarifs préférentiels (30 € l'aller-retour – offre sous conditions).

En 2009, le dispositif Bourse Solidarité Vacances a permis de réunir 25 000 offres avec des réductions allant jusqu'à 70 à 80 % par rapport aux prix publics ce qui a permis à 8 500 personnes d'en bénéficier.

La SNCF, partenaire majeur de ce programme a également contribué au voyage de 2 800 personnes (tarifs réduits).

Bourse Solidarité Vacances en bref

(Données 2009)

- 25 000 offres de séjours à tarifs solidaires
- 8 500 bénéficiaires



Les aides aux équipements touristiques à vocation sociale : des aides à la pierre

Le programme des Aides aux équipements touristiques à vocation sociale est destiné à soutenir la rénovation de lieux touristiques, en :

- Favorisant l'accès aux personnes handicapées,
- Réhabilitant les infrastructures touristiques conformément aux dernières normes de développement durable (utilisation des énergies renouvelables, par exemple).

Les aides aux équipements touristiques en bref *(données 2009)*

- 44 projets soutenus
- 2,5 millions d'euros apportés par l'ANCV

Les aides s'adressent aux associations de tourisme social, à la petite hôtellerie et aux terrains de camping dont les orientations s'inscrivent dans la politique sociale du tourisme, pour subventionner les investissements de modernisation ou d'extension, contribuant ainsi à favoriser la mixité sociale à travers les vacances. Un engagement solidaire est demandé aux bénéficiaires de ces aides.

Ces aides font l'objet d'un contrôle a posteriori systématique, portant sur la conformité du projet subventionné et sur le respect des critères d'attribution.

44 projets ont été soutenus pour un montant global de 2,5 millions d'euros.